

Vanosc

Tél : 04 75 34 62 93

Courriel : contact@vanosc.fr

ARRÊTÉ N°2026-08

Épreuve cycliste « L'Ardéchoise »

Copie communicable : les mentions couvrant la vie privée ont été occultées (code des relations entre le public et l'administration, art. L311-6). L'acte signé est consultable en mairie par les personnes concernées.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VANOSC

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le décret n° 82.389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;

Vu la demande de l'Ardéchoise en date 14 avril 2026 ;

Considérant qu'un aménagement de la circulation est nécessaire au bon déroulement de l'épreuve cycliste « L'Ardéchoise ».

ARRÊTE

Article 1er :

Compte tenu de l'épreuve cycliste « L'Ardéchoise », le stationnement sera interdit sur les places de l'Église, des Droits de l'Homme et du Souvenir le lundi 8 juin 2026 à partir de 18 heures jusqu'au mercredi 10 juin 2026 à 18 heures, excepté pour les véhicules de l'organisation.

Article 2 :

De 8 heures à 16 heures :

- La 1 Montée du Pavé est interdite à la circulation jusqu'au croisement avec la Rue du Tilleul ;
- La Rue du Tilleul est interdite à la circulation de la Montée du Pavé jusqu'à la Rue Joseph BESSET (avec la RD 570).

Article 3 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie d'ANNONAY (07) ;
- Lieutenant Jean-Régis BORNE, Chef de Centre de Secours de Val de Cance;
- L'Association L'Ardéchoise de SAINT FELICIEN (07) ;
- Monsieur [nom occulté] de VANOSC.

Fait à Vanosc, le 14 avril 2026

Bruno FANGET

Maire